

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE N° 2018-01-MS-MAPA-018

Pouvoir Adjudicateur

Commune d'ARTHES

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : M. Pierre DOAT – Maire

Adresse : Place Jean Jaurès – 81160 ARTHES

Tel : 05 63 55 10 11 – Fax : 05 63 55 13 30 – Email : mairie@mairie-arthés.fr

Objet de la consultation

Restaurant scolaire

Confection, fourniture et livraison de repas en liaison froide

Procédure adaptée – Accord-Cadre à Bons de commande

En application du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Remise des candidatures et des offres

Date limite de réception : 12 Juillet 2018

Heure limite de réception : 17h00

Date d'envoi de l'avis à la publication :

LA DEPECHE DU MIDI : 20 juin 2018

LE TARN LIBRE : 20 juin 2018

SITE INTERNET ASSOCIATION DES MAIRES : 20 juin 2018

SITE INTERNET DE LA MAIRIE : 20 juin 2018

Nomenclature : Classification CPV (Common Procurement Vocabulary) :

Catégorie 555 23100-3 Services de restauration scolaire

Classification CPF des entreprises susceptibles de répondre au présent avis : Division 55 - Service d'hôtellerie et de restauration

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 : IDENTIFIANT

1.1 – Désignation, adresse, coordonnées téléphoniques de la collectivité qui passe le marché

Mairie d'Arthès
Place Jean Jaurès
81160 ARTHES

Tel : 05 63 55 10 11 – Fax : 05 63 55 13 30
Email : mairie@mairie-arthès.fr

- Représentée par Monsieur Pierre DOAT, Maire, dûment autorisé en vertu des délibérations du conseil municipal n° 34/14 du 10 avril 2014.
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du CMP : le Maire
- Le comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'ALBI VILLE – 4 et 6 rue des Pénitents – 81005 ALBI Cedex. Tél : 05 63 49 59 00

1.2 – Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre à bons de commandes passé selon une procédure adaptée a pour objet :

L'élaboration et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Quantité annuelle de repas moyenne estimée (réf.: exercices 2015 à 2018) :

- Cycle scolaire 09/2015 à 07/2016 : 22 750
- Cycle scolaire 09/2016 à 07/2017 : 21 617
- Cycle scolaire 09/2017 à 05/2018 : 18 566 (exercice en cours)

1.3 – Dates et durée de l'accord-cadre :

La première période courra du 1^{er} Septembre 2018 au 31 Août 2019.

L'accord-cadre est renouvelable DEUX fois par reconduction expresse, par périodes de douze mois : du 1^{er} Septembre 2019 au 31 Août 2020 et du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2021.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur devra notifier sa décision au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE CANDIDAT

Je soussigné

Agissant au nom et pour le compte de :

Intitulé et forme juridique :
Capital :

Adresse du siège social et coordonnées

Adresse :

Immatriculée à l'INSEE sous le numéro :
N° SIRET :
N° Registre du Commerce :
Code APE :

Téléphone : Fax :
E-mail :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du présent marché, dont notamment le Règlement de la Consultation (RC), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats, attestations et/ou déclarations prévus au Code des Marchés Publics,

M'engage, sans réserves, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les prestations selon les prix présentés accompagnés de leur détail au Devis Quantitatif Estimatif (DQE) tel que repris en annexe du présent acte d'engagement.

Délai de validité de l'offre : L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de remise des offres notamment fixée par le Règlement de la Consultation.

Demande que la Collectivité règle les sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter au crédit du compte ouvert :

Au nom de

Sous les références :

Banque :
Centre Chèque Postaux :
Trésor Public :

Code banque : Code Guichet :
N° de compte :

(joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire)

Déclare que l'offre me lie pour la validité des offres indiquées au Règlement de la Consultation.

Délai maximum de paiement (art. 98-2° du CMP 2009. Décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002) : 30 jours à compter de la date de réception de la facturation.

Avance forfaitaire : Sans objet.

ARTICLE 3 : PRIX DES PRESTATIONS

Le prestataire s'engage :

- ✓ Sur des prix unitaires HT et TTC (*Toute modification du régime fiscal de la TVA en cours de marché sera prise en compte*) évalués en **EURO**, et établis selon les spécifications du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
- ✓ Sur le Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) tel que proposé et annexé au présent Acte d'Engagement (annexe 1 – sous annexes 1-1 et 1-2).

Et affirme que les prestations décrites au cahier des charges sont rémunérées par application des prix suivants :

5 composants/repas

Prix n°1 : Prix des repas (pain compris) destinés aux enfants des classes maternelles :

Prix unitaire HT € par repas

TVA 5,5% €

Prix unitaire TTC €

Prix unitaire en € HT en toutes lettres :
.....

Prix n°2 : Prix des repas (pain compris) destinés aux enfants des classes élémentaires :

Prix unitaire HT € par repas

TVA 5,5% €

Prix unitaire TTC €

Prix unitaire en € HT en toutes lettres :
.....

Prix n°3 : Prix des repas (pain compris) destinés aux adultes :

Prix unitaire HT € par repas

TVA 5,5% €

Prix unitaire TTC €

Prix unitaire en € HT en toutes lettres :
.....

ARTICLE 4 : CAUTIONNEMENT

Sans objet.

ARTICLE 5 : INTERDICTIONS

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, qu'aucune des personnes occupant dans l'entreprise l'une des situations visées par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 et de l'article 27 de la loi n°97-210 du 11 mars 1997 ne tombe sur le coup des interdictions prononcées par ledit article. J'affirme que les renseignements fournis selon les articles 45 et 46 du code des Marchés Publics sont exacts.

Fait en **UN** seul exemplaire original, à

Le :

L'opérateur économique candidat

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » et le cachet de l'entreprise. Toutes les pages doivent être paraphées.

Le pouvoir adjudicateur

Mairie d'Arthès
M. Pierre DOAT, représentant du Pouvoir Adjudicateur
(cachet, signature et date. Toutes les pages doivent être paraphées)

ARTICLE 6 : REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée dans les conditions financières présentées au sein du Bordereau des Prix Unitaires annexé au présent Acte d'Engagement.

Le marché a été transmis au représentant de l'état le : SANS OBJET

Fait à : Le : / /

Le pouvoir adjudicateur

Mairie d'Arthès
M. Pierre DOAT, représentant du Pouvoir Adjudicateur, Maire
(cachet, signature et date)

ARTICLE 7 : NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE AU TITULAIRE

La notification transforme le « Projet de l'accord-cadre » en « accord-cadre » et l' « Opérateur économique Candidat » en « Titulaire ».

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du Marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.1 - Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent marché

Fait à : Le : / /

Le Titulaire

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » et le cachet de l'entreprise

7.2 - Reçu l'avis de réception postale de la notification du marché signé le par l'opérateur économique destinataire.

Le : / /

Le Pouvoir Adjudicateur

Mairie d'Arthès
M. Pierre DOAT, représentant du Pouvoir Adjudicateur, Maire
(cachet, signature et date)

ARTICLE 8 - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

(Conformément à l'article 106 du code des marchés publics, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

4 La partie des prestations est égale à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :: Madame la Trésorière de la Trésorerie d'ALBI VILLE – 4 et 6 rue des Pénitents – 81005 ALBI Cedex. Tél : 05 63 49 59 00

(si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (article 106 du code des marchés publics) :

A

Signature

le

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Devis Quantitatif Estimatif

1-1 : Rappel des fréquentations estimées par catégories de consommateurs

| Catégories de consommateurs | Période (09/15 à 07/2016) | Période (09/2016 à 07/2017) | TOTAL |
|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------|
| Enfants (Ecole maternelle) | 7 983 | 6 501 | 14 484 |
| Enfants (Ecole élémentaire) | 12 766 | 13 011 | 25 777 |
| Adultes | 2 001 | 2 105 | 4 106 |

1-2 : Devis Quantitatif Estimatif (DQE)

5 COMPOSANTS/REPAS

| Prix | Descriptif | Prix unitaire HT | Nombre de prestations estimées | Total annuel HT |
|---------------------------|--|------------------|--------------------------------|-----------------|
| Prix n° 1 | Prix des repas destinés aux enfants des classes maternelles | | | |
| Prix n° 2 | Prix des repas destinés aux enfants des classes élémentaires | | | |
| Prix n° 3 | Prix des repas destinés aux adultes | | | |
| TOTAL « REPAS » HT | | S.O. | | |

Le total de chaque ligne est obtenu en multipliant la quantité du nombre de prestations estimées par le prix unitaire déterminé par le candidat.

Le total annuel DQE est obtenu en additionnant chaque total annuel HT de la colonne de droite.

Ce tableau n'a pas de valeur contractuelle mais servira de comparatif à la commission d'appel d'offres des valeurs d'utilisation des prestations proposées par les candidats.

Il est dit que, dans le prix unitaire des repas, est compris celui du pain.

Annexe 2 – Présentation d'un sous-traitant

Nature des prestations sous-traitées :

Le sous-traitant :

Nom, raison ou dénomination sociale et adresse, téléphone, télécopie, courriel

.....
.....

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

.....

Le sous-traitant mentionne ses capacités professionnelles et financières :

.....
.....
.....
.....

Le sous-traitant produit, dans tous les cas de figure, une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics